

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 30 Mai 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE le lundi trente Mai, le conseil municipal de Salagnon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 mai 2016

Présents : **DURAND** Gilbert, **DOMINI FAURE** Sylviane, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **BOULIEU** Véronique, **MARTIN** André, **DEMUTH** Aymeri, **BRISAUD** Cathy, **CONTASSOT** Raymond, **SAURA** Cyril.

Absents : **NUGUET** Frédérick, **PARADIS** Stéphane, **YVRARD** Fanny, **DERPET** Christelle

Excusés : **CARREZ** Michèle,

Pouvoirs : **CARREZ** Michèle **BARRET** Daniel.

Secrétaire : **MARTIN** André.

Dans le compte rendu du 04 avril 2016, Mr MARTIN demande une rectification du tarif du contrôle des bornes à incendie qui est de 20 € par borne.
Après approbation, à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du 04 avril 2016, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1/ DELIBERATIONS

Approbation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de mutualisation des services sur les territoires des trois communautés de communes (CCIC, CCPC, CCBD) a fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire du 30 mars 2016.

Ce schéma, qui a été construit en collaboration avec les Maires des communes et les agents des collectivités concernées comporte deux parties :

- La 1^{ère} consacrée à la mutualisation inter-communautaire (CCBD-CCIC-CCPC)
- La 2^{nde} consacrée à la mutualisation au sein de la CCBD ;

Cette seconde partie présente les actions de mutualisation envisagées à court terme et d'autres dont la pertinence et la faisabilité seront réexaminées postérieurement à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la CCBD, la CCIC et la CCPC.

Monsieur le Maire indique que l'approbation formelle du schéma de mutualisation par les communes n'entraîne pas l'obligation pour ces dernières de s'engager dans les actions de mutualisation identifiées au sein de schéma.

Les communes conservent ainsi un choix de libre adhésion aux différentes actions du schéma. Le choix d'adhérer ou non aux actions de mutualisation proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du schéma de mutualisation tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 POUR, 0 CONTRE, et 0 ABS :

- Exprime un avis favorable sur le schéma de mutualisation de services sur les territoires des trois communautés de communes (CCIC, CCPC,CCBD) ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Commune Les Balmes Dauphinoises.

En ce qui concerne la mutualisation au sein de la CCBD, le Conseil pense effectivement que la commune de St Chef a des moyens plus importants que Salagnon. Des échanges de matériel pourraient être intéressants mais aussi des échanges au niveau du personnel. Dans chaque commune il faudrait un référent pour piloter ces actions.

Monsieur MARTIN propose une mutualisation mais avec l'avis d'un représentant communautaire.

Engagement de la commune sur les actions du schéma de mutualisation porté par la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises.

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de mutualisation des services sur les territoires des trois communautés de communes (CCIC, CCPC, CCBD) a fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire du 30 mars 2016.

Ce schéma, qui a été construit en collaboration avec les Maires des communes et les agents des collectivités concernées comporte deux parties :

- La 1^{ère} consacrée à la mutualisation inter-communautaire (CCBD-CCIC-CCPC)
- La 2^{nde} consacrée à la mutualisation au sein de la CCBD ;

Cette seconde partie présente les actions de mutualisation envisagées à court terme et d'autres dont la pertinence et la faisabilité seront réexaminées postérieurement à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la CCBD, la CCIC et la CCPC.

3 actions de mutualisation sont envisagées à court terme :

- Groupements de commande : groupement de commande, achats communs, fonction achat ;
- Partage d'agents techniques : agents techniques partagés entre communes (entretien des espaces verts, agents habilités) ;
- Partage de matériel : partages et achats communs de matériels techniques.

Pour chacune de ces actions, une fiche action a été rédigée par SEMAPHORES, bureau d'études mandaté pour la réalisation du schéma de mutualisation.

Ces fiches contiennent notamment le calendrier de déploiement ainsi que les modalités d'organisation pour chaque actions menée.

Ainsi, en cas d'adhésion à une ou plusieurs actions, il sera nécessaire de nommer un Elu et/ou un membre du personnel qui pourraient être les référents du suivi de l'action au sein de chaque commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'engagement de la commune sur les 3 actions de mutualisation envisagées à court terme.

Monsieur CONTASSOT est contre le principe car il pense que l'on va vers une fusion avec la commune de St Chef. Il demande un report du vote de la délibération. Le Conseil accepte que la délibération soit revotée lors d'un prochain Conseil.

L'élue nommée pour la liaison avec la CCBD est Mme DOMINI FAURE Sylviane (référent mutualisation).

RATTACHEMENT D'UNE DELIBERATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible avec l'accord de l'assemblée de rattacher une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il est nécessaire de rattacher une délibération : une concernant l'enfouissement BT et Orange rue du Village par le SEDI

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres votants le rattachement d'une délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 Mai 2016.

Enfouissement BT et Orange rue du Village

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint intitulée :

**Collectivité Commune
SALAGNON
Affaire n° 16-269-467
Enfouissement BT et Orange rue du Village**

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	254 988 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	198 802 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	0 €
4 - La contribution aux investissements s'élèverait à environ	56 186 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

- 1 – PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération,

Prix de revient prévisionnel	254 988 €
Financements externes	198 802 €
Participation prévisionnelle	56 186 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

- 2 – PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU ORANGE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	29 622 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	4 500 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	1 411 €
4 - La contribution aux investissements s'élèverait à environ	23 711 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

- 1 - PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération,

Prix de revient prévisionnel	29 622 €
Financements externes	4 500 €
Participation prévisionnelle	25 122 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

- 2 - PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **1 411 €**

11 POUR - 0 ABS - 0 CONTRE

En ce qui concerne l'éclairage public, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est prévu de réaliser une 3ème tranche. Le bureau d'étude ERCD travaille sur le sujet. Le montant des travaux s'élève à 52 400 HT €.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour la réalisation des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour la réalisation de la 3ème tranche des travaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire attend que le bureau d'études finalise le dossier pour lancer les travaux.

2/ K-PERSPECTIVE

Le montant des frais s'élève à environ 80 000 € plus un manque à gagner de 120 000 €. Il modifie la hauteur des bâtiments à construire.

L'OPAC financerait les commerces en totalité. La valeur du rachat du terrain est de 190 000 €.

Le Conseil n'étant pas au complet le vote concernant ce projet aura lieu au prochain Conseil Municipal.

3/ REQUALIFICATION DES ESPACES

Après l'exposé des travaux de requalification des espaces par Monsieur le Maire l'intention est de rompre le contrat avec ALPAGE : lenteur, manque de réalisme dans l'exécution des projets

Les subventions du Conseil Général sont suspendues car modification des participations, beaucoup de difficultés pour avoir des aides de l'Etat.

4/ TRAVAUX DES COMMISSIONS

Urbanisme : Mr LATHUILLERIE donne un nouveau rendez-vous le 8 juin 2016 à 16 h 00. Il n'y aura plus de subventions pour la réalisation des PLU.

Travaux de voirie : Le lotissement des Iris n'est toujours pas raccordé au réseau d'assainissement. Monsieur le Maire va faire un courrier recommandé au régisseur du lotissement.

Animation – Culture : Mme DOMINI FAURE fait part au Conseil de son mécontentement des artistes peintres pour leur manque de motivation et pour les refus de dernières minutes. Prochaine exposition en octobre 2016.

Périscolaire : la dernière réunion fait ressortir des points qui restent sensibles comme l'organisation et le coût des NAP ; mais aussi beaucoup d'indiscipline des parents. Le mode de facturation sera revu à l'heure et il sera établi un nouveau règlement après la réunion avec les parents.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande du Ministère de la Justice Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour que la commune emploie des personnes en Travail d'Intérêt Général (TIG). Le Conseil est d'accord.
- Site internet : Monsieur le Maire fait part de la proposition d'une professionnelle de Sermérieu pour refaire notre site internet. Le montant s'élève à 1 500 € pour la création d'un nouveau site puis 800 € par an pour la maintenance.

22 h 15 Suspension du Conseil.

Prie de parole de Claire MARTEAU pour donner un avis sur la création d'un nouveau site sachant que Claire participe depuis plusieurs années à la mise à jour de notre site actuel.

22 h 25 Reprise du Conseil.

- Mme BRISSAUD fait remarquer la mauvaise réalisation du fauchage le long de nos routes départementales.
- Monsieur le Maire lit au Conseil une lettre de Mme MAOT, la directrice de l'école de Salagnon, dans laquelle elle annonce son départ à la retraite et remercie les élus pour leur collaboration tout au long de ces années. Puis offre le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.